

Lettre aux entreprises de Transport
Réunion TLF du 12/05/04
La protection du poste « Clients »

La défaillance financière de chargeurs est un phénomène malheureusement quotidien. Par effet de cascade elle se répercute sur les transporteurs, leurs marges bénéficiaires, et, partant, sur le développement de leur entreprise et leur pérennité.

On estime qu'une entreprise sur 4 disparaît à la suite de la défaillance d'un de ses clients. Moulinex, Tati, General Trailer, Vestra International, les Ets Jean Chéreau, Rousseau, Bell Lines sont des noms douloureux.

La charge d'un impayé est d'autant plus lourde lorsque le transporteur est également commissionnaire de transport international et commissionnaire en douane, et qu'il facture en plus de sa propre prestation des débours de fret et de droit de douanes.

Sur quoi peut-il agir ?

Certes **il peut vérifier la santé financière de ses clients** mais pas celle des clients de ses clients. Cela prend du temps, l'information n'est pas forcément fiable ni à jour.

Certes en cas de retards de paiements **il peut se charger lui-même de la relance et du recouvrement.** Il faut en avoir les ressources et l'expertise, et savoir arbitrer entre la position juridique et la position commerciale. Le résultat n'est pas garanti.

Que propose Axa à ses clients ?

1. **Pour les entreprises de moins de 4,5 M € de chiffre d'affaire a rayon d'action Europe uniquement :** une garantie complète et forfaitaire leur permettant :
 - De connaître en ligne la solvabilité de tout nouveau client, et son agrément.
 - De faire recouvrer les créances arriérées
 - D'être indemnisée en cas d'insolvabilité.
2. **Pour les autres :** une formule sur mesure adaptée a leurs propres besoins.

Sécurisez vos transactions commerciales auprès de spécialistes, conservez vos disponibilités pour développer votre entreprise.

Comment ça marche ? Combien ça coûte ? **Retournez-nous le coupon ci-joint et nous prendrons rendez-vous.**

Jean Chabrol

Coupon réponse : Société :
 Adresse :
 Contact :
 Tel :
 Siren :

Souhaite un rendez-vous concernant la protection du poste « Clients ».